FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom du produit: 150.1091 - Solution vulcanisante pour pneu

Emploi de la substance : Adhésif

Entreprise: **KS TOOLS**

PDA Région de Brumath – 1 rue de Londres

F – 67670 MOMMENHEIM

Tél : +33(0) 88 14 38 00 – Fax : +33(0)3 88 14 38 01

Emaill : kstools@kstools.fr

SECTION 2: Identification des dangers

· ***2.1 Classification de la substance ou du mélange***

· ***Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :***



GHS02

Flam. Liq. 2	*H225*	*Liquide et vapeurs très inflammables.*



GHS08

Muta. 2	*H341*	*Susceptible d'induire des anomalies génétiques.*
Carc. 1B	*H350*	*Peut provoquer le cancer.*
Asp. Tox. 1	*H304*	*Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*



GHS09

Aquatic Acute 1	*H400*	*Très toxique pour les organismes aquatiques.*
Aquatic Chronic 1	*H410*	*Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*



GHS07

Skin Irrit. 2	*H315*	*Provoque une irritation cutanée.*
Eye Irrit. 2	*H319*	*Provoque une sévère irritation des yeux.*
Skin Sens. 1	*H317*	*Peut provoquer une allergie cutanée.*
STOT SE 3	*H336*	*Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

· ***Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :***



T; Toxique

R45: *Peut provoquer le cancer.*



Xn; Nocif

R65: *Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.*


Xi; Irritant

R38: Irritant pour la peau.


Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.


F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.


N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
A des effets narcotisants.

· **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.
2008/58/CE (30eme ATP) ; 2009/2/CE (31eme ATP) ; 2006/8/CE

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**


T Toxique
F Facilement inflammable
N Dangereux pour l'environnement

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
heptane
trichloroéthylène
bis(dibutyldithiocarbamate) de zinc

· **Phrases R:**
45 Peut provoquer le cancer.
11 Facilement inflammable.
38 Irritant pour la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S:**
53 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
24 Éviter le contact avec la peau.
37 Porter des gants appropriés.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

· **Identification particulière de certaines préparations:**
Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **2.3 Autres dangers :**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**
· **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**		
CAS: 142-82-5 EINECS: 205-563-8 Numéro index: 601-008-00-2 RTECS: MI 7700000	heptane Xn R65; Xi R38; F R11; N R50/53 R67 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 79-01-6 EINECS: 201-167-4 Numéro index: 602-027-00-9	trichloroéthylène T Carc. Cat. 2 R45; Xi R36/38 R52/53-67 Muta. Cat. 3 Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%
CAS: 136-23-2 EINECS: 205-232-8 Numéro index: 006-081-00-9	bis(dibutyldithiocarbamate) de zinc Xi R36/37/38; Xi R43; N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≤2,5%

· **SVHC**	
79-01-6	trichloroéthylène

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours :**
· **Après inhalation excessive:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
· **Après ingestion:** En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.
· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

· **5.1 Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **5.3 Conseils aux pompiers :**
· **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

SECTION 7: Manipulation et stockage :

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
· **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
· **Stockage :**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
· **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**	
142-82-5 heptane (50-100%)	
VME (France)	Valeur momentanée: 2085 mg/m³, 500 ppm Valeur à long terme: 1668 mg/m³, 400 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1600 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 1600 mg/m³, 400 ppm

79-01-6 trichloroéthylène (2,5-10%)	
VME (France)	Valeur momentanée: 1080 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 405 mg/m³, 75 ppm C1B, M2
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 520 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m³, 50 ppm H Ol B $C_2 M_3$;

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
79-01-6 trichloroéthylène (2,5-10%)	
BAT (Suisse)	5 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Trichlorethanol 100 mg/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Trichloressigsäure

· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition :**
· **Equipement de protection individuel:**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· **Protection respiratoire:**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
· **Matériau des gants :**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· *Protection des yeux:*



Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· *9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles*	
· *Indications générales*	
· *Aspect:*	
Forme:	*Liquide*
Couleur:	*Selon désignation produit*
· *Odeur:*	*De type solvanté*
· *Seuil olfactif:*	*Non déterminé.*
· *valeur du pH:*	*Non déterminé.*
· *Changement d'état*	
Point de fusion:	*Non déterminé.*
Point d'ébullition:	*95,3-110 °C*
· *Point éclair :*	*-14 °C*
· *Inflammabilité (solide, gazeux):*	*Non applicable.*
· *Température d'auto inflammation:*	*Non applicable.*
· *Température de décomposition:*	*Non déterminé.*
· *Auto-inflammation:*	*Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*
· *Danger d'explosion:*	*Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.*
· *Limites d'explosion:*	
Inférieure:	*1,15 Vol %*
Supérieure:	*6,7 Vol %*
· *Pression de vapeur à 20 °C:*	*48 hPa*
· *Densité à 20 °C:*	*0,75 g/cm³*
· *Densité relative*	*Non déterminé.*
· *Densité de vapeur.*	*Non déterminé.*
· *Vitesse d'évaporation*	*Non déterminé.*
· *Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:*	*Pas ou peu miscible*
· *Coefficient de partage (n-octanol/eau):*	*Non déterminé.*
· *Viscosité:*	
Dynamique:	*Non déterminé.*
Cinématique:	*Non déterminé.*
· *Teneur en solvants:*	
VOC (CE) :	*85-95 %*
· *9.2 Autres informations :*	*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité :
· 10.2 Stabilité chimique :
· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Réactions aux agents d'oxydation.
· 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
· Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
79-01-6 trichloroéthylène		
Oral	LD50	2402 mg/kg (souris)
Dermique	LD50	8450 mg/kg (souris)

· Effet primaire d'irritation :
· de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
· des yeux: Pas d'effet d'irritation.
· Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
· Indications toxicologiques complémentaires:
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant
Cancérigène.

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité
· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Effets écotoxiques:
· Remarque: Très toxique chez les poissons.
· Autres indications écologiques :
· Indications générales:
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.
· 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
· Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· *Emballages non nettoyés*
· *Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

SECTION 14: Informations relatives au transport

· *14.1 No ONU*	
· *ADR, IMDG, IATA*	*UN1133*
· *14.2 Nom d'expédition des Nations unies*	
· *ADR*	*1133 ADHÉSIFS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, Dispositions spéciales 640D*
· *IMDG*	*ADHESIVES (HEPTANES, zinc bis(dibutyldithiocarbamate)), MARINE POLLUTANT*
· *IATA*	*ADHESIVES*
· *14.3 Classe(s) de danger pour le transport*	
· *ADR*	
· *Classe*	*3 (F1) Liquides inflammables.*
· *Étiquette*	*3*
· *IMDG*	
· *Class*	*3 Flammable liquids.*
· *Label*	*3*
· *IATA*	
· *Class*	*3 Flammable liquids.*
· *Label*	*3*
· *14.4 Groupe d'emballage*	
· *ADR, IMDG, IATA*	*II*
· *14.5 Dangers pour l'environnement:*	*Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : heptane*
· *Polluant marin:*	*Oui*
· *Marquage spécial (ADR):*	*Signe conventionnel (poisson et arbre)*
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· *14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur*	*Attention: Liquides inflammables.*
· *Code danger:*	*33*
· *No EMS:*	*F-E,S-E*
· *14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC*	*Non applicable.*

· *Indications complémentaires de transport:*	
· *ADR*	
· *Quantités limitées (LQ)*	*5L*
· *Catégorie de transport*	*2*
· *Code de restriction en tunnels*	*D/E*
· *"Règlement type" de l'ONU:*	*UN1133, ADHÉSIFS, Dispositions spéciales 640D, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, II*

SECTION 15: Informations réglementaires

· *15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement*

· *Prescriptions nationales:*

· *Indications sur les restrictions de travail:*
Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· *Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction*

· *Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57*	
79-01-6	*trichloroéthylène*

· *15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· *Phrases importantes*

H225 *Liquide et vapeurs très inflammables.*
H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
H315 *Provoque une irritation cutanée.*
H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*
H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
H335 *Peut irriter les voies respiratoires.*
H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
H341 *Susceptible d'induire des anomalies génétiques.*
H350 *Peut provoquer le cancer.*
H400 *Très toxique pour les organismes aquatiques.*
H410 *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
H412 *Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

R11 *Facilement inflammable.*
R36/37/38 *Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.*
R36/38 *Irritant pour les yeux et la peau.*
R38 *Irritant pour la peau.*
R43 *Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.*
R45 *Peut provoquer le cancer.*
R50/53 *Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*
R52/53 *Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*
R65 *Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.*
R67 *L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

· *Acronymes et abréviations:*
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

PDA de la Région de Brumath - 1 rue de Londres - F-67670 Mommenheim - Tél. : +33(0)3 88 14 38 00 - Fax : +33(0)3 88 14 38 09 - E-mail : kstools@kstools.fr
SAS au capital de 3 000 000 € - RCS Strasbourg B 411 276 017 - SIREN 411 276 017 - Code NAF 4662 Z - N° TVA FR 91 411 276 017